

**Compte rendu succinct relatif à la séance ordinaire du  
Conseil municipal en date du 12 décembre 2005**

**SERVICE TECHNIQUE**

**POINT 1 – Chevalement**

Le conseil municipal décide l'acquisition du chevalement Saint Charles à l'Euro symbolique et émet un avis favorable à la poursuite de la démolition de l'atelier central.

-----

**POINT 2 – Avenant au contrat d'exploitation des chaufferies**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la société ELYO en vue de l'exploitation du chauffage de l'Espace la Concorde.

-----

**POINT 3 – Diagnostic amiante dans les bâtiments communaux**

Le conseil municipal décide de confier la mission de repérage amiante des bâtiments communaux et la constitution du dossier technique à la société ACL Expertise.

-----

**POINT 4 – Acquisition d'un tracto-pelle**

Le conseil municipal décide l'acquisition d'une chargeuse pelleuse auprès de la société CIM EST au prix de 54 000€ .

-----

**POINT 5 – Remplacement de poteaux d'incendie**

Le conseil municipal décide l'acquisition de 3 poteaux d'incendie.

-----

**POINT 6 – Aire de jeux et de loisirs couverte, Espace la Concorde**

Le conseil municipal décide d'équiper l'Espace la Concorde d'une couverture anti-feu pour la cuisine et de plans d'évacuation.

-----

**POINT 7 – Acquisition d'extincteurs**

Le conseil municipal décide l'acquisition d'extincteurs auprès de la société SICLI pour un montant de 697,01€ HT.

**POINT 8 – Acquisition de bacs à sel**

Le conseil municipal décide l'acquisition de 5 bacs à sel au prix unitaire de 230 € HT.

-----

**URBANISME**

**POINT 9 – Terrains rue Bel Air**

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération prise le 3 mars 2005 relative à la cession de terrains rue Bel Air à Monsieur GUIDA – Résidences Harmony.

-----

**POINT 10 – Travaux d'assainissement rue Mal Foch**

Le conseil municipal décide la réalisation des travaux d'assainissement rue Mal Foch selon le contrat signé avec l'Agence de l'Eau.

-----

**POINT 11 – Extension du réseau d'eau potable**

Dans le cadre d'un futur aménagement d'un lotissement rue Bel Air, le conseil municipal décide l'extension du réseau d'eau et la pose d'un poteau d'incendie.

-----

**POINT 12 – Raccordement des eaux usées des secteurs Wendel Nord et Wendel Sud**

Le conseil municipal, décide le renforcement du collecteur de Wendel Nord.

-----

**POINT 13 – Arrêt des travaux miniers de la concession de Wendel**

Le conseil municipal prend acte de la déclaration d'arrêt définitif de l'exploitation de la concession de mines de houille de DE WENDEL.

-----

**FINANCES**

**POINT 14 – Budget supplémentaire 2005 de la commune**

Le conseil municipal vote le budget supplémentaire 2005 de la commune qui s'équilibre dans sa section de fonctionnement à la somme de 322 000 € et dans sa section d'investissement à la somme de 419 700€.

-----

**POINT 15 – Budget supplémentaire 2005 de la Régie Municipale de Service Funéraire**

Le conseil municipal vote le budget supplémentaire 2005 de la Régie Municipale de Service Funéraire, qui s'équilibre dans sa section d'exploitation à la somme de 1400 €

-----

**POINT 16 – Garantie communale d’emprunt**

Le conseil municipal décide d’accorder la garantie communale d’emprunt à la société SA d’HLM FMC (Le Foyer du Mineur et du Combattant) suite au réaménagement de prêts.

-----

**POINT 17 – Remboursement des frais de consommation d’eau**

Le conseil municipal décide d’accepter le remboursement des consommations d’eau avancées aux locataires des bâtiments communaux, sis : 106 et 108 rue Principale, 2 rue A. Hoffmann, 147 rue Huber et 109 rue Gal de Gaulle.

-----

**POINT 18 – Indemnité au Régisseur**

Le conseil municipal décide d’avancer au régisseur l’indemnité annuelle de responsabilité allouée pour la perception du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation

-----

**POINT 19 – Indemnité de conseil au Receveur-Municipal**

Le conseil municipal décide d’allouer au receveur municipal, pendant toute la durée du mandat, l’indemnité de conseil au taux de 100%.

-----

**POINT 20 – Demande de subvention**

Le conseil municipal décide d’allouer diverses subventions.

-----

**POINT 21 – Commission Communale des Impôts**

Le conseil municipal établit la liste des membres titulaires et suppléants de la commission communale des Impôts, conformément aux textes en vigueur.

-----

**POINT 22 – Acceptation de sommes**

Le conseil municipal décide l’acceptation de diverses sommes.

-----

**POINT 23 – Bail logement communal**

Le conseil municipal décide d’autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir pour la location d’un logement communal sis 108 rue Principale.

-----

**POINT 24 – Acquisitions diverses pour l’Espace la Concorde**

Le conseil municipal décide l’acquisition de divers matériels d’équipement pour l’Espace la Concorde.

-----

**POINT 25 – Ecritures comptables**

Le conseil municipal, décide d’inscrire en investissement les acquisitions inférieures à 500€.

-----

**CULTURE ET FETES**

**POINT 26 – Bibliothèque municipale**

**Conte de Noël**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dimanche 18 décembre 2005 la Bibliothèque Municipale accueillera une conteuse professionnelle qui racontera des contes de Noël.

-----

**POINT 27 – Fêtes du deuxième semestre**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil de la cérémonie de la Commémoration de la guerre d’Algérie le lundi 5 décembre ainsi que du passage du Saint Nicolas dans les écoles maternelles.

-----

**POINT 28 – Spectacles divers**

Monsieur le Maire informe le conseil des représentations de spectacles Jeunes Publics pour les enfants des écoles élémentaires et maternelles de la commune.

-----

**POINT 29 – Acquisition d’un saxophone pour la Musique Municipale**

Le conseil municipal décide l’acquisition d’un saxophone auprès de la société GB Musique SA.

-----

**POINT 30 – Ecole Municipale de Musique**

**– Acquisition d’une micro chaîne hifi**

Le conseil municipal décide l’acquisition d’une micro-chaîne hifi pour l’école municipale de musique et participe à hauteur de 150€ à l’organisation du vin d’honneur servi à l’issue du Concert de Noël.

-----

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**POINT 31 – Tableau des emplois communaux**

**a)– tableau des emplois communaux.**

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des emplois communaux suite aux changements de la durée du temps de travail de certains agents et de créer certains postes en vue de l’avancement de grade de personnel titulaire.

-----

**b)– contrat d'apprentissage**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat d'apprentissage en vue de la préparation d'un BEPA Aménagement de l'Espace et travaux paysager.

-----

**POINT 32 – Désignation des membres de diverses commissions**

**a) – Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Le conseil municipal a voté, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

-----

**b) – Représentants Commission Cimetière**

Le conseil municipal a désigné les membres siégeant à la commission cimetière.

-----

**c)– Commission Cadre de Vie-Environnement**

Le conseil municipal désigne Mme SCHAFFRATH Arlette à la présidence de la commission Cadre de Vie Patrimoine Communal et Environnement.

-----

**AFFAIRES SCOLAIRES ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**POINT 33 – Acquisition de matériels pour l'école maternelle les Mésanges**

Suite aux actes de vandalisme perpétrés à l'école maternelle les Mésanges, le conseil municipal décide l'acquisition de divers matériels.

-----

**POINT 34 – Politique de la Ville**

**a) – Chantier d'insertion**

Le conseil municipal décide la reconduction du chantier d'insertion pour l'année 2006.

-----

**b) – Contrat Enfance avec la CAF – Renouvellement**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat Enfance à intervenir avec la CAF

-----

**c) – Subvention à l'ASBH**

Le conseil municipal décide de verser la participation sollicitée par l'ASBH relative à la prise en charge de la partie du poste de Monsieur Jean Cicero (33%) non valorisée dans les différents dispositifs.

-----

**POINT 35 – Convention correspondant Air**

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention correspondant Air avec la Base Aérienne 128 – Metz Frescaty.

-----

**POINT SUPPLEMENTAIRE**

**POINT 36 – Création d'un terrain de football synthétique et de son éclairage**

Le conseil municipal décide de solliciter la subvention dans le cadre du fonds Sastre et de retenir le projet à réaliser tel que défini dans le dossier.

Le Directeur Général des Services

Petite-Rosselle, le 2 janvier 2006  
Le Maire